Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_11-DE

**Département des Côtes d'Armor**
**Arrondissement de Lannion**
**Canton de Plestin les Grèves**
**Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

**SEANCE DU 11.12.2025**

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU.

## DÉLIBÉRATION N°11

## SUBVENTIONS A L'AMICALE DE L'ÉCOLE POUR LES SORTIES SCOLAIRES 2025-2026

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'une avance de subvention 2026 de l'école pour un projet de classe de neige pour 34 élèves de CM1/CM2.
Le budget total prévisionnel de ce projet est de 20 600 euros. L'Amicale participera à hauteur de 7 600 euros.
Une avance de subvention 2026 de 3 000 € est sollicitée auprès de la commune, soit environ 88 € par enfant.
Toutefois, compte tenu du caractère exceptionnel d'une classe de neige et du coût plus élevé qu'elle implique, une subvention complémentaire de 1 000 € est sollicitée.
Afin de réduire le coût pour les parents, seront organisées différentes opérations et ventes diverses ;

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder une avance de subvention 2026 de 3 000 € ainsi qu'une subvention complémentaire de 1 000€ à l'Amicale de l'école pour l'organisation de la classe de neige.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2026– article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

***Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025***

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

***Joël LE JEUNE, Maire***

***Frédéric PERREAU, Secrétaire de séance***